



Genève, le 19 juin 2019

Le Conseil d'Etat

2878-2019

Département fédéral de
l'environnement, des transports, de
l'énergie et de la communication
Madame Simonetta SOMMARUGA
Conseillère fédérale
3003 Berne

Concerne : révision partielle des ordonnances sur les exigences relatives à l'efficacité énergétique (OEEE), sur l'encouragement de la production d'électricité issue d'énergies renouvelables (OEneR) et sur l'énergie (OEne)

Madame la Conseillère fédérale,

Notre Conseil a pris connaissance avec intérêt des différents projets de modification d'ordonnances mis en consultation.

Ordonnance sur les exigences relatives à l'efficacité énergétique (OEEE)

Concernant cette ordonnance, notre Conseil soutient les modifications proposées par le Conseil fédéral.

Ordonnance sur l'encouragement de la production d'électricité issue d'énergies renouvelables (OEneR)

Le Conseil d'Etat a récemment fait part de sa détermination quant à la volonté du Conseil fédéral d'adapter les taux de rétribution pour les installations photovoltaïques lors d'une précédente consultation. Sa position n'a pas changé. Nous déplorons à nouveau la baisse générale et bien plus conséquente des taux que la proposition faite précédemment. Cette baisse sera de nature à considérablement ralentir la transition énergétique et l'atteinte des objectifs fixés par la Stratégie fédérale 2050.

En effet, les taux proposés sont clairement insuffisants pour tenir compte de la spécificité des installations construites en milieu urbain dense, qui doivent fréquemment faire l'objet de compromis concernant leur dimensionnement, notamment pour des exigences liées à la protection du patrimoine.

Ordonnance sur l'énergie (OEne)

Le Conseil d'Etat approuve les précisions concernant le niveau des coûts pouvant être facturés aux locataires dans le cadre d'un regroupement pour de la consommation propre.

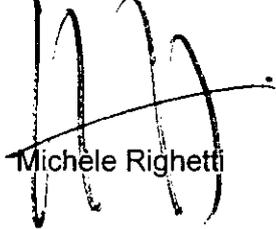
Elles visent à mieux réglementer la marge réalisée par les propriétaires. Pour les locataires, une telle réglementation est plus équitable.

Pour l'essentiel, notre Conseil soutient le restant des adaptations.

En vous remerciant de l'attention portée à la présente, nous vous prions de croire, Madame la Conseillère fédérale, à l'assurance de notre haute considération.

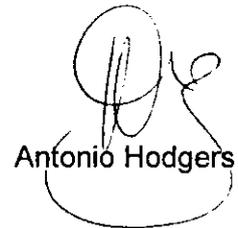
AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :



Michele Righetti

Le président :



Antonio Hodgers